



# LIVRET CONTRÔLE QUALITÉ

# HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

## Diffusion de l'information

**ProSportConcept** diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées



*Ce document est consultable sur le site de ProSportConcept rubrique « Handicap et Accessibilité »*

**ProSportConcept informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation, ProSportConcept met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.**

=> Adaptation de l'ensemble des prestations :

## **1.TEP / CERTIFICATION 2.PARCOURS DE FORMATION**

### **1. TEP / CERTIFICATION**

Ces prestations sont réalisées en fonction des contre-indications établies par le Service de Médecine Physique et de Réadaptation, en rapport avec la pathologie.



**ProSportConcept établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires**



Par respect du protocole, un certificat médical doit être délivré par le Service de Médecine Physique et de Réadaptation du CHU Bordeaux Pellegrin.

Contact => [medical@handisport-nouvellequitaine.fr](mailto:medical@handisport-nouvellequitaine.fr)

**La prise de rdv est obligatoire par cette adresse mail (information du 21/03/23)**

Pour les personnes en situation de handicap, les épreuves (TEP, sélections, épreuves certificatives...) peuvent être aménagées.

Les aménagements sont possibles pour les candidats susceptibles de demander la reconnaissance MDPH.

Selon l'article L114 du Code de l'action sociale et des familles :

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'un ou plusieurs fonctions physique, sensorielles, mentales, cognitive ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

**Les aménagements d'épreuves ne sont possibles que pour les personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH.**

## Comment faire ?

Pour obtenir un aménagement, vous devez vous procurer un avis médical auprès du médecin agréé par la fédération Française Handisport



**Pour ce rendez-vous, le futur stagiaire doit se munir de son dossier médical et de la description des épreuves pour lesquelles il souhaite demander un aménagement.**

Cet avis médical devra être transmis à la DRAGES Nouvelle Aquitaine avec sa demande d'aménagement.

Après validation, la décision est transmise à l'organisme de formation concerné pour la mise en place de l'aménagement.

# Handicap et Accessibilité

## 2.PARCOURS DE FORMATION

**ProSportConcept met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).**

Nous offrons au bénéficiaire un environnement approprié et nous permettons à celui-ci de se l'approprier.

**Le parking dispose d'une place de stationnement PMR  
L'accessibilité à la salle de cours ainsi qu'à la salle de réunion  
est adapté à la situation.**

**Les axes de passage sont dégagés ce qui facilite  
la circulation à l'intérieur du bâtiment.**



**Tout le matériel nécessaire est mis à disposition  
du stagiaire en aménageant la salle de cours en  
salle de pratique.**

Le contenu pédagogique de la formation ne diffère pas de celui des autres stagiaires.

La personne en situation de handicap reçoit le même enseignement tout au long de la formation. Seule la partie « pratique » sera adapté à ses capacités.

**ProSportConcept mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...)  
Nous disposons d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.**

## Personnel dédié :

**Directeur de formation :** Christophe DAMIEN  
**Référente DD64 :** Perle BOUGE  
**Retraité Référent handicap en formation :** Christophe DAMIEN

## Contact indispensable :

**MDPH / MLPH :** Maison Landaise des Personnes Handicapées  
836, avenue Eloi Ducom  
40 025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tel : 05-58-51-53-73  
E-mail : mlph@landes.fr



## **FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT :**

42 rue Louis Lumière – 75020 PARIS  
Tél. 01 40 31 45 00



## **FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT NOUVELLE AQUITAINE :**

2 Avenue de l'Université, 33400 Talence  
05 56 86 80 03

**AGEFIPH :** 13 rue Jean-Paul Alaux  
Millenium 2 ZAC Coeur de Bastide  
- CS 61404 33072 Bordeaux  
nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

